



Conseil Municipal du 24 février 2025

Réponse aux questions écrites du groupe « Imaginons Obernai »

Question : Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde n'a pas été présenté – quand aura lieu l'information du Conseil Municipal ?

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Obernai a été adopté par délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2008.

Nous avons prouvé lors de la grave crise du Covid-19 de la réactivité des services et donc de la Ville d'Obernai avec la mise en place de deux centres de vaccination qui ont permis à ce que 100 000 vaccins puissent être injectés à la population, ce qui nous a d'ailleurs valu les félicitations de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de Région, Préfète du Bas-Rhin, et de Monsieur Jean CASTEX, Premier Ministre, le samedi 23 janvier 2021.

Ces dernières années, notamment lors d'évènements pluvieux, nos équipes ont toujours réagi avec efficacité et efficience, ce qu'apprécient tout particulièrement nos concitoyens.

J'ai présidé une importante réunion de travail regroupant tous les acteurs concernés le 15 janvier dernier en mairie, réunion durant laquelle le projet de Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Obernai a été présenté dans son intégralité (actuellement 173 pages) et discuté, afin de l'adapter aux évolutions climatiques et aux évolutions sociétales en cas de crises, sinistres, ou d'accidents majeurs.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Obernai (2^{ème} génération) est ainsi actuellement en cours de finalisation.

Il sera présenté en commission municipale au mois de juin prochain avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 juin 2025.

Question : Enveloppe budgétaire de la restructuration de la trame viaire du centre-ville

Pouvez-vous nous exposer les raisons qui expliquent ces différences importantes avec les estimations initiales ?

Le projet de restructuration de la trame viaire a été approuvé par le Conseil Municipal en 2 étapes :

- le 22 janvier 2024 pour le secteur « rue de Sélestat - place Néher », pour un montant prévisionnel de 2 333 000 € H.T (valeur décembre 2023)
- le 24 juin 2024 pour le secteur « rempart Caspar – place de l'Eglise – route de Boersou – Vorstadt » pour un montant prévisionnel de 9 380 400 € H.T (valeur juin 2024) portant ainsi le montant prévisionnel global à 11 713 400 € H.T.

Ce montant prévisionnel global de l'opération a été actualisé à l'appui des montants partiels d'attribution des marchés de travaux en séance du 24 Janvier 2025.

Le projet a ainsi été approuvé à 14 580 877 € H.T, représentant **une augmentation de 19,6%** (un différentiel de 2,86 millions d'euros H.T) **et non le chiffre erroné que vous énoncez de 55%**.

Les causes de cette augmentation ont été largement détaillées à l'occasion des 3 séances de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) organisées pour la passation des marchés de restructuration de la trame viaire.

Le groupe minoritaire, où siège à chaque séance un élu, a donc reçu une information exhaustive sur cette situation :

1/ Les résultats des investigations menées par les délégataires des réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été obtenu tardivement : l'état constaté des réseaux a conduit à une augmentation globale des travaux sur la part CCPO de 849 000 € H.T

2/ L'étude conduite en phase PRO a permis d'augmenter fortement la déconnexion des eaux de ruissellement au réseau, représentant une dépense de 140 000 € HT supplémentaire intégralement compensée par l'Aide de l'Agence Rhin Meuse (passant de 300 000 € à 440 000 €)

3/ Afin de garantir une optimisation du délai des travaux et limiter l'impact du chantier sur la commercialité du centre-ville, les Cahiers des Clauses Techniques Particulières ont intégré une obligation de déploiement, par chaque entreprise, de 2 équipes simultanément et une extension du travail sur 6 jours, sur des périodes particulières. L'incidence financière représente une majoration des prix d'environ 5%, représentant une plus-value d'environ 450 000 € H.T pour l'ensemble des travaux de la trame viaire. Pour information, le déploiement d'une équipe supplémentaire a été chiffré par l'entreprise attributaire du lot voirie à 1 000 €/jour en semaine et 2 000€/jour le samedi.

4/ La Ville d'Obernai est désormais contrainte à réaliser des investigations archéologiques dans les emprises de voirie réaménagées. Ces exigences renforcées ont conduit à prévoir une provision complémentaire entre les phases APD et PRO de 100 000 € supplémentaires.

5/ Les ouvertures des plis ont mis en évidence une conjoncture moins favorable que les bases de prix retenues par la maîtrise d'œuvre pour estimer le montant prévisionnel des travaux.

Cette tendance a été plus particulièrement observée sur la fourniture en pierre naturelle (qui représente environ 3,45 millions d'euros sur le montant global de l'opération)

En conséquence, la ville a procédé jusqu'à 3 consultations successives pour aboutir à l'attribution définitive des lots.

Ces relances ont toutefois confirmé une augmentation des tarifs pratiqués par les entreprises de travaux publics de l'ordre de 8,7%.

6/ L'enveloppe des honoraires d'études et des provisions techniques (aléas, révision de prix), calculés sur la base du montant prévisionnel des travaux a été mécaniquement augmentée de 275 000 € H.T.

Dans une vision particulièrement prudente sur l'évolution à venir des indices de révision de prix, il a été décidé de maintenir l'intégralité des provisions (7% du montant des travaux) malgré les plus-values rencontrées en phase d'attribution des marchés de travaux.

Enfin, comme cela a pu être largement explicité en Commission d'Appels d'Offres (CAO), les marchés ont intégré différentes options techniques visant à optimiser au mieux le coût de l'opération.

Ainsi, nous estimons pouvoir réaliser une économie globale de 400 000 € H.T en modifiant la carrière d'approvisionnement en pierre naturelle et en substituant la solution technique de corps de chaussée par une alternative technique aussi performante.

 Le Maire

Bernard FISCHER